

Compte rendu de séance

Séance du 17 Juin 2019

L' an 2019 et le 17 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de SOUCHAY Serge Maire

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, DUBOIS Nicole, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERRISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

Excusée : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie (donne pouvoir à M. FESSAN Lionel)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/06/2019

Date d'affichage : 07/06/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme DANTU Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2019

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES - 2019_30

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE - 2019_31

FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES - 2019_32

ACQUISITION D'UN VÉHICULE COMMUNAL - 2019_33

RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES - 2019_34

AVIS SUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DES ROCHES - 2019_35

CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR - 2019_36

PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE CENTER PARCS - 2019_37

ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR TRAVAUX ISOLÉS (DATI) - 2019_38

DÉSIGNATION D'UN NOM POUR LA SALLE POLYVALENTE - 2019_39

PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE CENTER PARCS 2019_40(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-37)

réf : 2019 30 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions pour lesquelles une participation aux activités scolaires et extra-scolaires et voyage scolaire est octroyée (délibération 2017-44).

- par année scolaire,
- allouée aux familles en résidence principale à Pullay,
- par enfant (une activité),
- pour les séjours de 2 jours minimum,

Une demande nous a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la participation à :

- Famille HERMELINE pour Amandine la somme de 131.00 € (voyage Espagne),
- Famille HERMELINE pour Amandine et Romain la somme de 70.00 € (judo),
- Famille DEPINAY pour Noah la somme de 156.00 € (voyage Lozère)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 31 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune participe aux repas pris par les enfants de la commune dans les établissements scolaires privés et publics de Verneuil d'Avre et d'Iton ainsi que pour l'école de Bourth.

Il convient de participer dans les mêmes conditions financières quel que soit l'établissement scolaire choisi par les parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention équivalente, par repas et par enfant, au montant des dépenses de fonctionnement des restaurants scolaires, au vu des sommes à payer pris par les collectivités et au vu des factures émises par les écoles privées,
- **DIT** que le prix retenu sera celui réclamé par la municipalité de Verneuil,
- **DIT** que cette mesure s'applique aux écoles primaires publiques et privées de Verneuil d'Avre et d'Iton, du SIVOS de Chennebrun, Piseux et Bourth.

Pour les enfants scolarisés à Bourth, le montant de la participation à la restauration scolaire pour la période du 01.01.18 au 31.12.18 s'élève à 430.04 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6573 "Subventions de fonctionnement aux organismes publics".

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 32 : FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des familles résidentes de Pullay scolarisent leurs enfants dans des écoles extérieures à celle de Verneuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques et privées de Verneuil d'Avre et d'Iton, du Sivos de Chennebrun, de l'école de Piseux et de Bourth,
- DÉCIDE que la participation par élève demandée par la municipalité de Verneuil serve de base à ces participations,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les opérations nécessaires au versement de ces participations sur justificatif présenté par la municipalité de Verneuil et des écoles,

- **DÉCIDE de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Bourth soit 2 240.56 €** (580.84 € pour un élève de primaire, 1 659.72 € pour un élève de maternelle).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 33 : ACQUISITION D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente des devis de 3 marques différentes pour l'acquisition d'un véhicule communal :

- Renault "Kango"	13 487.66 € HT	16 128.04 € TTC
- Citroën "Berlingot"	13 398.50 € HT	16 503.96 € TTC
- Peugeot "Partner"	13 201.80 € HT	15 842.16 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de faire l'acquisition d'une peugeot "Partner".

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 34 : RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Cette recomposition peut être basée sur une répartition des sièges selon le droit commun ou bien être définie selon un accord local, encadré par des dispositions réglementaires et approuvé par délibération des conseils municipaux avant le 31 Août 2019.

L'Interco Normandie Sud Eure, dans sa séance du 22 Mai 2019 s'est positionnée favorablement à un accord local à 71 sièges répartis de la manière ci-dessous :

Communes	Population municipale	Répartition actuelle	Répartition de droit commun	Accord local 71 sièges
Verneuil d'Avre et d'Iton	8164	11	12	11
Mesnils-sur-Iton	6116	10	9	8
Breteuil	4495	7	6	6
Rugles	2279	3	3	3
Marbois	1413	2	2	2
Chambois	1356	3	2	2

Sylvains-Lès-Moulins	1296	2	2	2
Bourth	1295	1	2	2
Tillières-sur-Avre	1080	1	1	2
Piseux	768	1	1	2
Bois-Arnault	711	1	1	1
Le Lesme	666	2	1	1
Les Baux-de-Breteuil	658	1	1	1
La Vieille-Lyre	655	2	1	1
Sainte-Marie-d'Attez	575	3	1	1
La Neuve-Lyre	573	1	1	1
Ambenay	571	1	1	1
Bâlines	563	1	1	1
Bémécourt	556	1	1	1
Chéronvilliers	521	1	1	1
Neaufles-Auvergny	423	1	1	1
Pullay	401	1	1	1
Mandres	371	1	1	1
Les Bottereaux	354	1	1	1
Breux-sur-Avre	345	1	1	1
Bois-Normand-près-Lyre	339	1	1	1
La Haye-Saint-Sylvestre	277	1	1	1
Montigny-sur-Avre	261	1	1	1
Les Barils	260	1	1	1
Chaise-Dieu-du-Theil	227	1	1	1
Juignettes	213	1	1	1
Saint-Antonin-de-Sommair e	184	1	1	1
Bois-Anzeray	176	1	1	1
Armentières-sur-Avre	173	1	1	1
Chambord	156	1	1	1
Courteilles	147	1	1	1
Saint-Christophe-sur-Avre	146	1	1	1
Gournay-le-Guérin	132	1	1	1
Chennebrun	110	1	1	1
L' Hosmes	69	1	1	1
Saint-Victor-sur-Avre	59	1	1	1
	39134	76	71	71

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'une recomposition de l'assemblée communautaire dans le cadre de l'accord local fixant le nombre de sièges à 71 repartis conformément au tableau ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 35 : AVIS SUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DES ROCHES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de restructuration de l'Ecole des Roches.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation conformément à l'article

R181-38 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à la demande d'autorisation environnementale concernant la restructuration de l'Ecole des Roches.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 36 : CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires et de cendres,

Monsieur le Maire propose de consacrer un emplacement pour la création d'un columbarium dans le prolongement du columbarium déjà en place et un emplacement pour un jardin du souvenir à proximité du columbarium.

Ce columbarium composé accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées.

Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la création d'un columbarium,
- approuve à l'unanimité la création d'un jardin du souvenir

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 37 : PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE CENTER PARCS

Monsieur le Maire expose le projet de restructuration de Center Parcs et répond aux différentes questions, entre autre la déforestation de 40 hectares .

Cette déforestation sera compensé par des parcelles de bois plantés sur différentes communes d'une surface totale de 150 ha.

Vu les travaux les conseillers demandent d'établir un état des lieux de la voirie au début des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont favorables à ce projet.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 38 : ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR TRAVAUX ISOLÉS (DATI)

Tout travailleur isolé doit être équipé d'un dispositif d'alarme.

Monsieur le Maire présente deux propositions de dispositifs :

- un téléphone mobile "MGD002" dont le montant s'élève à	270.64 € HT	324.77 € TTC
- frais de mise en service	75.00 € HT	90.00 € TTC
- abonnement mensuel "Activ mobil pro"	12.92 € HT	15.50 € TTC
- Twig embody	301.24 € HT	361.49 € TTC
- frais de mise en service	75.00 € HT	90.00 € TTC
- abonnement mensuel "Activ mobil pro"	12.92 € HT	15.50 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'acquérir le "twig embody"

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 39 : DÉSIGNATION D'UN NOM POUR LA SALLE POLYVALENTE

Suite à plusieurs demandes au sein du conseil de donner un nom à la salle polyvalente, il est proposé plusieurs noms :

- Pierre Dubois
- Jean-Louis Mege
- Guillaume le Conquérant

Il est proposé de voter à bulletin secret, le résultat est :

- | | |
|-------------------|--------|
| - Non votants | 3 voix |
| - Pierre Dubois | 1 voix |
| - Jean-Louis Mege | 6 voix |
| - Bulletin blanc | 1 voix |

réf : 2019-40 : PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE CENTER PARCS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-37)

Monsieur le Maire expose le projet de restructuration de Center Parcs et répond aux différentes questions, entre autre la déforestation de 36 hectares.

Cette déforestation sera compensé par des parcelles de bois plantés sur différentes communes d'une surface totale de 108 ha sur 150 ha proposés.

Vu les travaux, les conseillers demandent d'établir un état des lieux de la voirie au début des travaux.

DIVERS :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la bannière lithurgique Saint Gervais Saint Protais est en mauvais état. Il présente un devis qui s'élève à 2482.60 €.
Il est prévu de demander d'autres devis et une subvention auprès de la Drac ou de l'évêché.
- Fête patronale : elle a lieu samedi 22 juin à 18 h 30 avec un procession et un vin d'honneur.
- Mardi 25 juin à 18 h : réunion chantier de la mairie.
- Mardi 18 juin à 14 h 10 : jury des villages fleuries.
- Allée des pommiers et allée des saules : trous à bouches sur la route.

Séance levée à 19:15

En mairie, le 24/06/2019

Le Maire
Serge SOUCHAY

